DLP 29-6-65 390130

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

Tél. 34-14-63 - Poste 93
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

24 Juin 1965

Supplément n° 3 du Bulletin du mois de Juin 1965

/Avertissement/

VIGNE

MILDIOU

Les conditions atmosphériques actuelles sont très favorables au développement du Mildiou et il est indispensable de maintenir une protection efficace du vignoble.

Un nouveau traitement fongicide devra être réalisé le plus rapidement possible et être terminé de toute façon avant le 29 Juin.

La vigne étant arrivée à un stade de grande sensibilité à la maladie, il est important d'apporter beaucoup de soin à la réalisation de ce traitement.

Dans les situationsoù pour une raison quelconque le Mildiou est nettement apparent sur feuilles, il est recommandé de faire suivre la pulvérisation d'un poudrage cuprique à 2 ou 3 jours d'intervalle. On évitera ainsi le développement du Rot-gris sur jeunes grappes.

OIDIUM

Une nouvelle protection s'impose, particulièrement sur les cépages les plus sensibles. Ce traitement pourrait être suivi avantageusement d'un soufrage au stade de la pleine floraison des vignes. Cette intervention efficace contre l'Oïdium favorisera la bonne fécondation des fleurs.

PROTECTION DU VIGNOBLE APRES UNE CHUTE DE GRELE

Les blessures occasionnées par une chute de grêle peuvent être la source d'introduction de champignons ou de bactéries. Nous rappelons que tout vignoble grêlé doit systématiquement recevoir le plus tôt possible, un traitement anticryptogamique (type Bouillie bordelaise à 2 % ou l'un des produits conseillés contre le Mildiou de la vigne). L'effet de ce traitement est fonction de la rapidité d'intervention. 36 heures après la chute, l'efficacité est très atténuée.

.../...

246

/Avertissement/

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES (Climat Plaine d'Alsace)

Les sorties de Carpocapse contrôlées en poste d'élevage dénotent une certaine activité de l'insecte.

Des pontes ont été déposées et les premières apparitions de larves pourront se manifester au début de la semaine prochaine. En conséquence, un traitement peut être effectué préventivement à partir du 25 Juin.

Les utilisateurs de produits agissant en profondeur (esters phosphoriques) peuvent retarder ce traitement de 2 ou 3 jours.

Dans les situations retardées (zone montagneuse notamment), le traitement pourra être décalé d'une huitaine de jours.

Pour le choix des produits, se reporter à la liste des spécialités conseillées en 1965.

/Information/

CULTURES MARAICHERES

MILDIOU DE L'OIGNON

Les premières manifestations de la maladie sont signalées dans les cultures d'oignons. Compte tenu des conditions météorologiques actuelles particulièrement favorables au développement du champignon, il est conseillé d'effectuer dans toutes les cultures d'oignons, un traitement à base d'un produit organique de synthèse du type : Carbatène (200 gr. de matière active/ hl.) - Manèbe (160 gr. de M.A./ hl.) - Mancozèbe (160 gr. de M.A./ hl.) - Phaltane (175 gr. de M.A./ hl.) ou d'un Oxychlorure (250 gr. de M.A./ hl.).

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS APRES UNE FORTE PLUIE

Il est difficile de fixer exactement la durée de persistance d'un produit sous la pluie. Cette durée dépend de l'adhésivité du produit, de la solubilité de la matière active et bien entendu, de l'importance de la précipitation. Les deux premiers éléments peuvent être précisés par les fabricants.

En ce qui concerne la pluie, on admet généralement qu'une forte pluie d'orage (15 à 20 mm d'eau obtenus en 15 à 30 minutes) ou une pluie fine mais continue pendant une dizaine d'heures (20 à 30 mm d'eau) peuvent entraîner un lessivage préjudiciable à l'efficacité du traitement lorsqu'il s'agit d'un produit d'adhésivité moyenne.

Le renouvellement du traitement s'impose donc chaque fois que l'on a enregistré de telles précipitations.

Il est bon de préciser qu'un traitement fongicide s'accommode plus difficilement d'un lessivage partiel qu'un traitement insecticide.

Les Contrôleurs :
J. BERNARD et C. GACHON.

l'Inspecteur :
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG/Directeur-Gérant : L. BOUYX.